



Syndicat des Territoriaux & ICT Ville de Marseille & CCAS

4, Boulevard Henri Boule 13004 Marseille - ☎ : 04 91 36 20 73

Email : cgtvdm@free.fr et cgtictvdm@free.fr

Marseille le 05 juin 2021

Le 15 juin 2021, journée de grève* et de mobilisations unitaires dans toute la fonction publique MOBILISONS-NOUS ! RENDEZ-VOUS à 10h30 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

NATIONALEMENT

Nous refusons l'extrême faiblesse de nos traitements, après plus de 10 ans de quasi gel du point d'indice et du blocage des augmentations générales depuis 30 ans. Nos revenus sont les plus faibles de la Fonction publique (selon le cadre d'emploi et la catégorie, perte entre 300 et 500 euros).

Nous revendiquons le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et une revalorisation générale des salaires qui compense la perte de 18 % de pouvoir d'achat depuis 2010 avec 10 % d'augmentation salariale.

Nous refusons les logiques d'externalisation, de privatisation et leur coût exorbitant (ex : Sodexo) ainsi que le détachement d'office.

Nous refusons l'affaiblissement des prérogatives des CAP qui transforme le droit à la carrière des fonctionnaires en outil managérial.

Nous revendiquons l'intégration des primes dans les salaires.

LOCALEMENT

Nous refusons la précarisation massive rendue possible par l'élargissement du recours au recrutement par contrat sans garantie d'intégration.

Nous revendiquons des recrutements statutaires à la hauteur des besoins et la titularisation de tous les précaires pour un service public égalitaire pour tous.

Nous revendiquons le maintien et l'élargissement des services publics afin de répondre aux besoins de la population avec des recrutements statutaires.

Nous revendiquons la fin des ratios de promotion pour un déroulement de carrière linéaire et l'augmentation du nombre de promu.e.s.

Nous refusons un RIFSEEP individualisé, sans transparence, sans cohérence et sans critères objectifs

PS* : Un préavis de grève est déposé. Pour les crèches et les écoles, vous pouvez faire soit les heures jusqu'à 2h30, soit la demi-journée mais à la prise de service ou alors la journée. Pour les autres agents des autres services, vous pouvez faire soit 1h ou 2h à partir de 10h soit la demi-journée soit la journée

PS* : Un préavis de grève est déposé. Pour les crèches et les écoles, vous pouvez faire soit les heures jusqu'à 2h30, soit la demi-journée mais à la prise de service ou alors la journée. Pour les autres agents des autres services, vous pouvez faire soit 1h ou 2h à partir de 10h soit la demi-journée soit la journée.

PS* : Un préavis de grève est déposé. Pour les crèches et les écoles, vous pouvez faire soit les heures jusqu'à 2h30, soit la demi-journée mais à la prise de service ou alors la journée. Pour les autres agents des autres services, vous pouvez faire soit 1h ou 2h à partir de 10h soit la demi-journée soit la journée